

6704

SIXIÈME BANQUET ANNUEL

DES ANCIENS ÉLÈVES

DE

L'ÉCOLE DE SORÈZE

DIRECTIONS

Dom DESPAULX.— François et Raymond-Dominique
FERLUS et BERNARD.

ANNÉE 1850

—
ANNÉE 1850.

PARIS.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMPAGNIE,
Rue du Croissant, 16.

—
1850.

Rue
8^e R. 55
(44A)

SIXIÈME ANNÉE

DES ANCIENNES PITTRES

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ

MARSEILLE

DE HISTOIRE - MÉMOIRE - DOCUMENTS
ET CRITIQUES SUR L'ART

1830. VOL. VI.

1830.

PARIS.
LIBRAIRIE LAVAUZEL ET COMPAÑIA
RUE DU GRANDE-SAINT-PIERRE.

SIXIÈME BANQUET ANNUEL

DES ANCIENS ÉLÈVES

DE

L'ÉCOLE DE SORÈZE

DIRECTIONS

Dom DESPAULX.— François et Raymond-Dominique
FERLUS et BERNARD.



—
ANNÉE 1850.
—

PARIS.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMPAGNIE,
Rue du Croissant, 46.

—
1850.

Rue

8^e R.

SS

(T.M.A.)

THE UNITED STATES POST OFFICE

CENTRAL DIVISION

200

CHICAGO ILLINOIS

RECEIVED BY THE UNITED STATES POST OFFICE



CHICAGO

APPROVED BY THE UNITED STATES POST OFFICE
OF AMERICAN MAIL

200

SIXIÈME BANQUET SORÉZIEN.

2 MAI 1850.

Présidence de THÉODORE DUCOS.

Sixième banquet !

Ainsi les années se suivent et ne se ressemblent pas, mais les banquets Soréziens se suivent aussi..... et se ressemblent.

Nous n'avons plus à décrire, mais seulement à raconter. Nous n'avons pas à répéter tout ce qu'il y a d'amical et de juvénil dans ces réunions. Il serait plus simple de le stéréotyper en tête de chaque compte-rendu de nos banquets annuels.

Arrivons de suite aux détails particuliers de celui-ci.

Quarante-quatre convives y ont pris place. Ce n'est pas un nombre aussi élevé qu'en 1848, époque de puissante impulsion. Ce n'est pas un nombre aussi restreint qu'en 1849, époque de découragement et d'épidémie. C'est le chiffre d'une époque de renaissance,

Beaucoup de nos camarades, absents du banquet par des causes diverses, nous en ont exprimé leurs regrets. Citons PAULINIER, DOMENGET, BASTIAT, LAVERGNE, CANET, DETOURS, général MARBOT, DUCOS DE LA HITTE, SACALEY, VIDAL, CHARLES NOUGUIER, R. LACROIX, H. BARON (d'Orléans), les frères GRASSI, ARTHAUD, GARONNE DE LAVOISSIER, ARNOUX, REIG, DE LAPLANE, les frères DAREXY, CHAMPION....

PAGÈS 2, préfet de la Côte-d'Or, et JULES DUCOS,

sous-préfet à Roanne, frère de notre président, présents à Paris la veille même du banquet, ont été obligés de partir pour leurs préfecture et sous-préfecture, afin de s'y trouver pour la fête anniversaire du 4 mai. DEVAUX, sous-préfet à Pithiviers, a dû rester à son poste par le même motif. GRAWITZ 2, arrivé de Marseille, et comptant que notre banquet annuel aurait lieu, suivant l'usage, le second jeudi de mai, a été déçu par le changement de jour, changement qui n'a eu lieu qu'à cause de la fête de l'Ascension, avec laquelle coïncidait le second jeudi de mai cette année. Sans doute, cette fête n'empêchait pas de bien dîner ; mais les jours fériés confisquent les citadins au profit de la campagne.

MM. GRASSI père et PEYRÉ, anciens professeurs, invités, n'ont pu, à leur grand regret, se rendre parmi nous ; leurs fonctions nous ont privés de leur présence.

M. ÉMILE BARRAULT, invité aussi, mais continuant, comme il l'avait fait dans son allocution analysée au compte rendu de l'année dernière, de se considérer comme notre condisciple plutôt que comme ancien professeur, nous avait écrit : « Invité, non ; souscripteur, oui. Je suis de la famille, mon cher camarade. » — Et sur notre refus de recevoir son écot, il l'a converti en cotisation pour notre caisse de secours.

Nos trois écussons : COLLETS-ROUGES, de 1759 à 1800, COLLETS-BLEUS, de 1800 à 1830, COLLETS-JAUNES, de 1830 à 1850, avaient pris, appendus au mur, leur place habituelle. Le Réglement y occupait la sienne, et rappelait à chacun ses droits et ses devoirs.

Notre excellent camarade Th. Ducos était venu,

avec sa fidélité ordinaire, s'asseoir dans le fauteuil du président. Nos Mentors, et entre autres MM. d'ARNAUD, SAINT-MARTIN et NOUGUIER père, dont l'entrée à Sorèze et la sortie sont antérieures au commencement du siècle, étaient placés à sa gauche ; SAINT-CYR DE BARRAU, le plus jeune, à sa droite.

Après le premier service, le président a donné la parole à E. PASTURIN, l'un des secrétaires, pour la lecture du compte-rendu sommaire présenté par le Comité central, à raison de sa gestion pendant l'année Sorézienne 1849-1850. On trouvera plus loin, page 7, ce compte-rendu.

A la fin du second service, et quand le champagne est venu frapper le plafond de ses bouchons lancés avec éclat, Ducos a porté le premier toast en ces termes :

Mes chers camarades,

Salut au banquet de Mai !

Salut au jour si désiré et si joyeux qui réunit une fois encore, en la rajeunissant toujours, notre chère génération Sorézienne !

Avec quelle émotion, avec quel charme indéfinissable chacun de nous retrouve aujourd'hui le compagnon, l'ami, le camarade de son enfance !... Aussi que de gaité dans nos banquets ! que d'harmonie parmi les convives !... que de tendresse et d'affection dans nos épanchements !

En dehors de nous, on dit que les peuples s'agitent, que les hommes se divisent, que les passions fermentent, que les tempêtes grondent !... Au milieu de nous, au contraire, le ciel est pur, l'horizon est sans nuages. Un petit peuple d'enfants devenus hommes, ou, ce qui vaut peut-être mieux encore, un petit peuple d'hommes redevenus enfants, s'assemble pacifiquement pour resserrer les liens de la fraternité qui l'unit : pour noyer les amertumes de l'âge mûr dans les souvenirs inépuisables des douces joies de la jeunesse ; pour affectionner indistinctement

tous les membres dont il se compose; pour honorer celui qui grandit; pour soulager celui qui souffre, et, nul ne le sait mieux que moi, pour relever celui qui tombe!...

Ici, point de luttes intestines, point de rivalités dangereuses, Dans notre sage république Sorézienne, la politique, l'affreuse politique n'a jamais accès. On n'y rencontre d'autres blancs que ceux qu'Andrau a fait pâlir; on n'y voit d'autres rouges que ceux qu'enflamme un rire fou, et le président ne fait jamais de coups d'État.

Célébrons donc l'heureux anniversaire de notre institution pacifique et cordiale. Ne songeons qu'à Sorèze, ne nous entretenons que des souvenirs de Sorèze, et, sans nous apercevoir des quelques cheveux blancs qui commencent à grisonner nos têtes, buvons, comme au bon temps de l'école, avec tout l'entrain des plus belles heures de notre vie, à *l'association et à la fraternité des anciens élèves de Sorèze*.

La fraîcheur de sentiments et l'entrain que ce toast, si heureusement développé, recommandait, et dont il donnait l'exemple, se sont communiqués, comme par un coup électrique, au cœur de tous les convives, et toutes les mains ont applaudi avec transport.

E. PASTURIN, chargé du second toast (*A la mémoire des anciens fondateurs et directeurs, et aux anciens professeurs de l'école de Sorèze*), l'a exprimé ainsi :

AIR de la Sentinelle.

La loi du temps s'appesantit sur nous,
Nous vieillissons, et nul ne nous remplace;
L'arbre cheri qui nous abrita tous,
Sans rejetons, dessèche sur sa place;
Mais qu'ici, trompant le destin,
Nos cœurs respirent plus à l'aise,
Et, nous tenant tous par la main,
Ensemble rebroussons chemin
Pour retrouver notre Sorèze.

Salut, séjour d'étude et de plaisir !
Salut aux noms inscrits sur tes murailles !
Dans nos chansons, un pieux souvenir
Vous fait revivre, ô Ferlus ! ô Cavaille !
Buvons à tous nos professeurs,
À ceux surtout sur qui le malheur pèse ;
Esprits éclairés, nobles cœurs,
Nous respirons encor les fleurs
Que vous cultiviez à Sorèze.

(Applaudissements prolongés.)

« Mes amis, a dit à son tour HENRI NOUGUIER, j'ai à porter aussi un toast de fondation. Je ne le développerai pas en vers charmants, comme ceux que vous venez d'entendre, mais en courte et bonne prose Sorézienne, qui est celle-ci : *A tous nos camarades absents, riches ou pauvres, heureux ou malheureux !* »

Des bravos sympathiques ont accueilli ce toast, toujours si émouvant pour nous.

Après les toasts, la poésie, — une épître en vers de M. FERLUS neveu, — une chanson de M. Nouguier père. Nous les reproduisons plus loin. Ces œuvres, remplies de vers heureux et de sentiments vrais et touchants, ont obtenu un succès complet. Nous en dirons autant d'une épître fort originale de JULES DUCOS ; nous aurions voulu l'insérer aussi, mais, n'ayant pas été faite spécialement pour notre banquet, elle ne doit pas, suivant la règle adoptée, entrer dans ce compte-rendu.

La causerie amicale, dessert le plus doux d'un dîner d'amis, et le versement des cotisations annuelles, sont venus clore gaîment et généreusement la soirée, et nous nous sommes donné tous rendez-vous au septième *grand* banquet annuel, sans préjudice des *petits* dîners de tous les mois.

Liste des Convives du Banquet Sorcier de Paris.

Entrée.	Sortie.	NOM, PRÉNOMS, PROFESSION ET DÉMEURE.	COTISATION.
—	—		—
4 1784	1790	D'Arnaud (Jean), né à Saint-Domingue, colonel en retraite, rue Lamartine, 6.	10
2 1787	1794	Saint-Martin (Auguste), né à Saint-Domingue, propriétaire, rue Neuve-du-Luxembourg, 31.	10
3 1797	1800	Nouguier père (Henri), né à Montpellier, avocat, rue Bois-le-Vent, 9, à Passy.	10
4 1803	1806	Ferlus (L. D.) (Dominique), né à Castelnau-dary, ancien élève et neveu des anciens Directeurs, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 24.	10
5 1804	1812	Guibert 4 (Adolphe), né à Toulouse, examinateur de la marine nationale, rue Madame, 4.	10
6 1805	1813	Gaussade.	10
7 1808	1816	Berradae (Marius), né à Marseille, propriétaire, rue du Gindre, 4.	10
8		Carboneau (), né à) Guiraud (), né à) Pasturin 4 (Elie), né à Soreze, avocat, rue de Seine, 39.	10
10 1814	1824	Représentant du Peuple, rue de Foix.	10
11 1811	1817	Président du tribunal à Foix.	10
12 1814	1818	Deramond 2 (Casimir), né à Foix, médecin, rue Blanche, 87.	10
13 1812	1817	Combes (Frédéric), né à Nérac, chef d'établissement à Castres.	10
14 1813	1816	Duprat (Henri), né à Tournon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Concorde, 43.	10
15 1813	1818	Baude (Alphonse), né à Tournon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Concorde, 43.	10
16 1813	1820	Ducos (Théodore), né à Bordeaux, Représentant du Peuple, rue Tronchel, 44.	10
17 1814	1817	Larreguy (Benjamin), né à Marseille, au Ministère du Commerce, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 87.	10
18	1814	Fabre 5 (Edouard), né à Toulouse, propriétaire, rue Paradis-Poissonnière, 48.	10
	1818	Pages 4 (Antoine), né à Palau-del-Vidre (Pyrénées-Orientales), maire des requêtes au Conseil d'Etat, rue Louis-le-Grand, 48.	10
19	1816	Cazalis 3 (Adolphe), né à Montpellier, médecin à Cormeilles-en-Parisis.	10
20	1818	Nouguier 4 (Henri), né à Montpellier, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rue de l'Université, 40.	10
21	1818	Fabrege 4 (Louis), né à Montpellier, négociant, rue de Pontieu, 27.	10
22	1818	Vignal (Napoléon), né à Céte, négociant, rue Hauteville, 42.	10
23	1818	Jaurez-Got (Auguste), né à Castres, négociant, rue de Trévise, 35.	10
24 25	1819	Laurens-Rabier (Emile), Mèze, avoué, rue Coquillière, 27.	10
25	1819	Jouy (Engène), né à Carcassonne, Représentant du Peuple, rue de Bourgogne, 54.	10
26	1820	Mousnier (Philippe), né à San-Yago-de-Cuba, propriétaire, rue Labruyère, 21.	10
27	1820	Nouguier 3 (Louis), né à Montpellier, avocat, rue de Rivoli, 22.	10
28	1820	Lacroix 4 (Frédéric), né à l'Île-de-France, ancien préfet d'Algier, rue Caumartin, 44.	10
29	1820	Coq (Paul), né à Agen, homme de lettres, rue des Jeûneurs, 6.	10
30	1821	Nayral 2 (Napoléon), né à Montpellier, négociant, rue Berger, 33.	10
31	1821	Cassanac 4 (Gustave), né à Dourgne, ingénieur des ponts et chaussées à Alby.	5
32	1822	Dauzats-d'Embarre (), né à Lourdes, propriétaires à Lourdes.	10
33	1823	De Bentzman (Théobald), né à Marmande, capitaine d'artillerie, rue de l'Université, 50.	10
34	1823	Cassanac 2 (Eugène), né Dourgne, professeur de mathématiques, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20.	5
35	1823	Dagnihon (Osmín), né à Lavauv. Représentant du Peuple, rue de la Ville-l'Evêque, 41.	10
36	1824	Pelier (Adolphe), né à Montpellier, propriétaire, rue Boudreau, 3.	10
37	1825	Barrault (Emile), né à l'Île-de-France, Représentant du Peuple, Grande-Rue, 66, à Passy.	10
38	1826	Mas (Emile), né à Castelnau-dary, négociant, place des Victoires, 9.	10
39	1826	De Cuers 4 (Aristide), né à Hyères, directeur de théâtre, rue des Accacias, 6, à Montmartre.	10
40	1826	Cassicourt (Charles), né à Paris, avocat, rue Saint-Lazare, 36.	10
41	1828	Chenet (André), né à Charlesown, médecin, rue Richer, 37.	10
42	1828	Jauzion 2 (Felix), né à Lavaur, ingénieur civil, rue de Vaugirard, 47.	10
43	1837	Seniez (Dominique), né à Paris, avocat, rue Bergère, 23.	5
44	1840	de Barran (Saint-Cyr), né à Sorèze, propriétaire, rue d'Alger, 43.	10

Compte-rendu du Comité central Sorézien

POUR L'ANNÉE 1849-50.

Chers camarades,

Habemus confitentem reum, ce qui veut dire, en bon fran-çais de Sorèze, que vos secrétaires ont mérité d'être mis au ca-chot.

Jamais il ne leur était arrivé de faire aussi peu que cette an-née pour l'association sorézienne ; or, cette association est femme, elle veut être soignée... sous peine de demeurer stérile.

N'accusez pas cependant vos secrétaires d'un refroidissement... de zèle ; la faute en est à leurs occupations. Mais ils savent ce qu'ils doivent à ce passé : une compensation dans l'avenir.

Ceci aboutit à vous dire que, depuis le 5 juillet, date du der-nier banquet annuel et compte-rendu, jusqu'à ce jour 2 mai (à la vérité dix mois et non un an), nous n'avons fait que 1,000 fr. de recette ; à quoi il faut ajouter 230 fr. 40 c., solde en caisse à l'époque dite du 5 juillet 1849. Total, 1,230 fr. 40 c.

Paris est entré pour 700 fr. dans ces 1,000 fr. de recette ; la province, pour 300 fr. seulement !

Les dépenses ont été de 1,236 fr. 95 c.

Il y a donc découvert de caisse de 6 fr. 55 c. Sauvons la caisse ! (1)

Mais tout est à recouvrer, ou à peu près, pour 1850, notam-ment les cotisations qui, suivant notre usage, couronnent tou-jours le banquet annuel par l'œuvre de la bienfaisance !

Il n'a donc été reçu, pour 1850, que 60 fr. sur les cotisations de Paris ; 190 fr. sur celles de province.

(1) Notre camarade BARON fils, ingénieur des ponts-et-chaussées à Orléans venant de nous adresser sa cotisation de 10 fr., en s'excusant de ne pouvoir venir au banquet, le découvert de caisse de 6 fr. 55 c. se convertit en un ex-cédant de recette de 3 fr. 45 c. !

Pour ne nommer que ces derniers souscripteurs, ce sont :

MM. FORGUES, l'excellent doyen, président d'âge de notre premier banquet, et dont le cœur n'a aucun cheveu blanc; — sa cotisation de 20 fr. par an est celle qui nous arrive toujours la première. — Puis MM. FRÉDÉRIC FABRÈGE et FERDINAND GLAIZE (de Montpellier), BARBÈS, SOULIER (d'Anduze), ÉTIENNE ARAGO, JULES NOUGUIER, à Hesdin (Pas-de-Calais), et PAUL NOUGUIER, à Buénos-Ayres; LATAULADE et MAGNER, à Clermont-Ferrand; HERAIL, à Nérac; CALMETTES et ARAGON, à Montpellier; HIPPOLYTE COMBES, à Toulouse; VALESCURE père et fils, à Saint-Georges; VILLENEUVE, à Moissac; DEGUT, à Martigues; SEGUY (de Narbonne), LEGUAY, sous-préfet à Quimper; ALPHONSE ROQUES, à Castanet.

Voilà l'avant-garde des départements; le centre donnera bien-tôt, et l'arrière-garde aussi, nous l'espérons. Nous verrons avec bonheur les provinces *décentraliser*... la bienfaisance Sorézienne.

Dans les dix mois qui viennent de s'écouler, nous avons distribué 811 fr. 55 c. de secours à trois anciens élèves, dont deux des départements, et à trois anciens professeurs et à leurs familles. — Nous n'avons rien pu faire pour les anciens serviteurs qui habitent Sorèze, nous pensons que nos camarades métropolitains auront pu y suppléer.

Nous n'avons payé que 200 fr. à notre imprimeur sur les 470 fr. qui lui étaient dus pour *l'exercice* (style de budget) 1848-49; les impressions de 1849-50 lui restent dues en un mémoire, non réglé encore, de 564 fr. 75 c. — Le compte-rendu de cette année sera plus court de moitié que celui de l'an dernier, aucun banquet de province ne venant, à ce que nous croyons, y prendre place, faute de provocation de notre part (1). Nous n'aurons aucune circulaire nouvelle à faire imprimer; celles de l'année dernière restent encore en partie.

(1) Nous apprenons à l'instant qu'un banquet a eu lieu à Bordeaux le 23 mai, par les soins notamment de DARNIS et de CHAMBRELENT 2, et que ce banquet doit se renouveler le 27 juin. Nous retarderons la publication du compte-rendu pour pouvoir donner des détails sur ces deux banquets bordelais.

Les dépenses de ports de lettres et affranchissement des comptes-rendus ont été de 215 fr. zéro cinq ; ces dépenses éprouveront une réduction proportionnelle.

Nous espérons, en nous en occupant cette année... nous le jurons (1)... vous justifier, dans un an, de l'expulsion de ce cauchemar des financiers qu'on appelle *déficit* !

Et nous y arriverons, bien entendu, sans prendre sur les ressources scrupuleusement réservées aux secours, que nous aurons, au contraire, à tâche d'augmenter.

— Quittant l'article finances, un autre qui vous satisfera complètement, c'est l'article nécrologique : zéro. Bon article quand il se balance ainsi. L'an dernier, notre compte-rendu avait sur l'une de ses pages une bande de deuil.

— Vos secrétaires ne termineront pas cet exposé sans une bourrade au comité, *dit central*, qui a été d'une paresse parfaite pour se rendre aux réunions mensuelles. Sous ce rapport, *ledit comité central* n'a rien à envier aux secrétaires. Aussi a-t-il été décidé que les réunions du comité, *toujours dit central*, auraient lieu à la suite de nos dîners mensuels (très-suivis du reste), le troisième mercredi de chaque mois. On a compté, comme attraction, sur le charme de la cuisine Pestel, à 3 fr. 50 c.

— Péroraison : passons au second service.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

15 MAI.

L'assemblée générale annuelle, dont l'objet consiste à élire, pour une année, les membres du nouveau Comité central Sorézien et ceux de la Commission de secours, et à désigner des Commissions pour la vérification des comptes financiers des secrétaires, et pour un projet de rédaction du compte-rendu du ban-

(1) Ici les trois secrétaires se lèvent et unissent leur mains droites (imitation du serment des trois Suisses. — Tableau ! — DUCOS, président, s'écrie : C'est sublime !)

quet annuel, s'est réunie le 15 mai, troisième mercredi du mois, à l'issue du dîner mensuel.

Les membres du Comité central ont été réélus, sauf les modifications ci-après : **DRAVUX**, actuellement sous-préfet à Pithiviers; **DHEBRAY DE POUZALS**, qui habite maintenant Toulouse; **EUGÈNE GUIBAL**, résidant à Castres, et sur le zèle duquel on compte bien pour donner à Castres, dans cette ville si Sorézienne, les soins qu'il avait promis à Paris pour l'Association; **MARTINEZ**, absent, ont été remplacés par **FRÉDÉRIC LACROIX**, **SAINC-CYR DE BARRAU**, **SEMEZIES** et **DAREXY** 2.

Le bureau a été maintenu, avec la réintégration de **FRÉDÉRIC LACROIX** au nombre des secrétaires.

JAURES-GOT et **BONNET** ont été désignés comme membres de la Commission du contrôle financier; **F. LACROIX** et **ROMÉY**, comme membres de la Commission de rédaction du compte-rendu du banquet, conjointement avec **E. PASTURIN**, **HENRI NOUGUIER** et **DOMENGET**, secrétaires.

La Commission des secours a été réélue. Elle reste composée de **MM. DUPRAT**, **CHARLES NOUGUIER** et **CHANET**.

24 MAI.

Les deux Commissions choisies, l'une pour la vérification des comptes, l'autre pour la préparation d'un projet de rédaction de compte-rendu, se sont réunies et livrées aux travaux qui leur avaient été confiés.

Elles présenteront leurs rapports à l'Assemblée générale, dont la réunion est indiquée pour la huitaine de ce jour 31 mai, après avoir eu néanmoins entre elles une nouvelle séance où ces rapports seront définitivement arrêtés.

31 MAI (4 HEURES).

Nouvelle réunion des Commissions.

SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

31 MAI (8 HEURES).

La Commission chargée de la vérification des comptes tenus par les secrétaires, pendant l'année 1849-50, en a reconnu l'exac-titude et en propose l'approbation.

L'Assemblée approuve ces comptes.

Sur la réclamation de BONNET, l'Assemblée s'empresse de reconnaître une erreur d'impression dans le compte-rendu de l'an dernier, et par suite de laquelle on n'énonce, page 19, le versement des Marseillais que pour 400 fr., au lieu de 210 fr. A la vérité, le détail de tous les versements se trouve à la page 41 et sert déjà d'*erratum*; toutefois, nous nous faisons un devoir de le réitérer.

La Commission de rédaction du compte-rendu présente un projet qui est discuté et arrêté dans les termes où on a pu le lire.

La Commission, qui avait en outre reçu mandat de donner son avis sur les divers éléments devant venir à la suite de ce compte-rendu, a proposé à l'unanimité (ce qui a été adopté à l'unanimité aussi) d'y comprendre le rapport sommaire lu au banquet par PASTURIN, au nom des secrétaires, les procès-verbaux des deux Assemblées générales, l'épitre de M. FERLUS neveu et la chanson de M. NOUGUIER père, le tableau des convives du banquet et des versements de cotisation opérés par eux, le relevé des cotisations de Paris et des départements depuis le dernier compte-rendu annuel, le Réglement de l'Association et du banquet, et la liste des membres du Comité central.

Un incident, qui s'est élevé au sein de la Commission, a occupé ensuite l'attention de l'Assemblée. Nous voulons parler d'une chanson de notre camarade ÉTIENNE ARAGO.

On sait qu'ÉTIENNE ARAGO est dans l'usage de nous donner tous les ans une gaie et spirituelle chanson. Notre recueil, qui est déjà devenu un volume, lui doit plusieurs de ses modestes richesses. ÉTIENNE ARAGO nous a adressé l'année dernière, et de

son lieu d'exil, une charmante chanson qui a été chantée au banquet annuel pour lequel elle avait été composée, et qu'on a pu lire dans le compte-rendu de ce banquet

La chanson de cette année n'est arrivée que le second jeudi de mai ; elle n'a pu dès-lors être chantée au banquet, qui l'avait précédée de huit jours ; mais elle comptait arriver à temps, puisque le banquet est fixé au second jeudi, et la rétroactivité lui semblait dès-lors acquise pour figurer tout au moins dans le compte-rendu. La Commission et l'Assemblée générale ont dû toutefois se préoccuper du plus ou moins de convenance de cette impression sous un autre rapport.

Lecture a été donnée d'abord de la lettre d'envoi de cette chanson, et l'Assemblée s'est fait un devoir et un plaisir de reproduire ici cette lettre si fraternelle.

« Mon cher Henri (1),

» Après t'avoir envoyé un *non* en vile prose, je t'expédie un *oui* en dix couplets. J'ai pensé que je ne devais pas laisser supposer à mes anciens condisciples que l'absence et l'exil m'aient refroidi pour eux. J'ai, en conséquence, broché à la hâte cette longue litanie que je t'adresse : la quantité remplacera la qualité. L'excuse de la faiblesse de mes huitains est renfermée dans la chanson même ; j'espère qu'elle sera agréée.

» Si le huitième couplet doit être le prétexte du moindre désaccord, supprime-le à la table. Que la Fraternité règne au moins au banquet Sorézien !... C'est cependant dans un sentiment fraternel que j'ai fait ce couplet bien inoffensif.

» Je te serre la main et je te charge de dire à tous ceux qui ont mangé *l'œuf frit*, le *pan de saucisse* et le *haricot* paraphé d'huile, que mon cœur est avec eux.

» ÉTIENNE ARAGO. »

La Commission de rédaction a délibéré, quant à l'insertion de la chanson dans le compte-rendu. Elle a remarqué quatre couplets politiques sur dix ; elle a proposé de ne pas l'insérer.

(1) Henri Nouguier.

L'Assemblée décide que la chanson ne sera pas insérée.

Tout en déclarant que la politique, dans cette chanson, a le caractère le plus inoffensif; que les sentiments les plus excellents la remplissent tout entière; qu'il est regrettable au dernier point de ne pouvoir reproduire ces couplets, où l'esprit s'unît à l'élegance et à la sensibilité, l'Assemblée, précisément même par le sacrifice qu'elle est obligée de faire, tient à donner une preuve sérieuse de son invariable intention, de l'intention de tous les Soréziens, d'éloigner d'entre eux absolument toute politique. Aussi n'est-ce pas tel couplet qu'elle supprime, elle ne se constitue pas censeur, elle ne découpera pas la chanson, elle ne se croit pas le droit de tronquer l'œuvre sans que l'auteur y consente. Tout ou rien : rien donc pour la chanson ; tout pour la bonne harmonie et la fraternité !

L'auteur approuvera la résolution prise; sa lettre en est un sûr garant.

Sur la proposition de la Commission, l'Assemblée a décidé ensuite que le compte-rendu de cette année ne serait adressé qu'aux Soréziens adhérents à l'Association par l'envoi de leur cotisation annuelle. Les Soréziens qui ne concourent en rien aux secours que nous donnons à d'anciens camarades, professeurs et serviteurs, ne sauraient venir prélever sur la modeste caisse destinée à subvenir à ces besoins, même les frais d'affranchissement d'une brochure qui n'a d'ailleurs qu'un mérite, mort pour eux, celui des souvenirs !

SOUVENIRS DE SORÈZE,

Par L.-D. FERLUS.

Des sciences, des arts, salut temple sacré,
A l'étude, aux talents, au bonheur consacré !
Salut, riches coteaux, verdoyantes vallées !
Par vos doux souvenirs nos âmes consolées
Aiment à rappeler le printemps de nos jours ;
Vous fûtes notre espoir, nos premières amours !
O Sorèze ! salut... J'étais bien jeune encore
Quand je vins près de vous, chers parents que j'honore.

Dom Ferlus me reçut avec cette bonté
Qu'animait son esprit, son aimable gâté :
Bientôt à mes regards parut son digne frère,
Guidant avec respect les pas de son vieux père.
Oh ! combien leur présence émut mon jeune cœur !
Ils semblaient en secret jouir de mon bonheur.
Oui, dans cette entrevue où s'épanchait mon âme,
Du sang, de l'amitié je reconnus la flamme !
J'étais fier de revoir ces glorieux parents
Qui devaient leur renom à leurs rares talents,
Et dont le dévoûment, dans ces moments d'orage,
Sans crainte poursuivait leur œuvre avec courage.
L'Europe était en feu... nos valeureux soldats
S'élançaient avec joie au milieu des combats :
La victoire guidait ces cohortes terribles,
Et dans tous les périls les rendait invincibles.
C'est dans ces jours d'alarme, et d'heureux changements,
De forfaits inouïs, de nobles dévoûments,
Que Dom Ferlus comprit, dans sa pensée hardie,
Le plan de cette école où s'attachait sa vie.
Vaste conception ! admirable progrès
Dont vous tous attestez le glorieux succès !...
Pour rendre du travail la tâche plus facile,
Avec art il mêla l'agréable à l'utile.
La danse, le dessin', la déclamation,
Les armes, la musique et l'équitation,
En délassant l'esprit, fortifiaient l'enfance,
Et ranimaient en nous l'amour de la science.
Le travail, qui plaisait par sa variété,
Semblait être pour nous encor la liberté :
Des lettres, des beaux-arts, les constantes études
Développaient en nous toutes les aptitudes ;
Et des projets d'un père ayant le souvenir,
Au trésor du savoir on puisait l'avenir.
C'est ainsi qu'avancant le progrès des lumières,
Ferlus nous préparait à toutes les carrières.
Puis-je, sans être ému, vous rappeler encor
Les plaisirs de ce temps qui fut notre âge d'or !

La balle bondissant aux piliers des arcades,
Nos jeux si variés, nos longues promenades,
Qui répondaient à peine à notre activité,
Tant l'enfant, comme l'homme, aime la liberté.
Tantôt Durfort était le but de notre course ;
En courant dans les bois on trouvait une source ;
Chacun y voulait boire et se désaltérer.
Plus loin, dans une grotte on osait pénétrer.
Tantôt Saint-Ferréol et ses ondes limpides
Nous voyaient arriver en cohortes rapides ;
D'avides paysans, satisfaits de nous voir,
Nous vendaient chèrement un morceau de pain noir :
D'autres, moins aguerris, tremblant à notre approche,
Menaçaient de la fourche, ou s'armaient de leur pioche.
Je ne puis oublier ni Dourgne, ni Revel,
Dont les industriels couraient à notre appel
Présenter à nos yeux leurs tristes marchandises,
Quand d'autres dans les champs enlevaient leurs cerises.

Mais il faut retracer de plus nobles plaisirs ;
Les vacances bientôt nous offrent leurs loisirs :
Ces jours de liberté, que tout élève appelle,
Nous remplissent de joie, enflammant notre zèle.
Les moments sont comptés, et chaque professeur
Nous excite au travail et redouble d'ardeur.
De cercles, de sinus, Serres nous enveloppe ;
Cavaille nous exerce et nous explique un trope,
Et le savant Lairle, avec sagacité,
Des Grecs et des Romains nous fait voir la beauté.
Tandis que les acteurs Dérivis, Lapérine,
Au théâtre assidus, exercent leur poitrine,
Azéma, Colmini, Tissier, tous nos acteurs
Ébranlent le plancher jusqu'en ses profondeurs.

Enfin voici le jour, jour de bruit et de gloire,
Où chacun va montrer ses talents, sa mémoire.
Déjà, de nos succès, nos parents attendris
Semblent, ainsi que nous, se disputer les prix.
Tout père dans son fils croit avoir un prodige :
Le temps seul peut en lui détruire ce prestige.

Mais, silence... les prix vont être décernés ;
Je vois déjà courir tous les prédestinés.
Les applaudissements font trembler l'auditoire,
Et chacun va chercher le fruit de sa victoire,
Tandis qu'à cette joie, à ces trépignements,
Se mêle avec aigreur la voix des mécontents.
Je méritais ce prix, dit l'un, quelle injustice !
De notre professeur c'est encore un caprice.
Non, c'est moi, répond l'autre, et je le ferai voir ;
Je n'ai point comme toi négligé mon devoir :
Oui ? j'en prends à témoin la classe tout entière ;
Jamais des paresseux je ne suivis l'ornière ;
Au travail assidu, je fus souvent premier...
— Qui, toi !... Fais tes pensums : tu n'es qu'un *cachottier* !

Cependant de Ferlus la parole éloquente
D'un public éclairé remplit enfin l'attente.
Dans cet heureux moment, si longtemps attendu,
Il va donner un prix, c'est le prix de vertu.
Un jeune Américain modestement s'avance
Et reçoit cette rare et noble récompense.
Dans les bras de Ferlus ses yeux versent des pleurs ;
Son trouble, ses transports émeuvent tous les cœurs :
De leurs embrassements la chaleur sympathique
Communique au public l'étincelle électrique ;
L'auditoire entraîné, d'une commune voix,
Avec enthousiasme a proclamé ce choix.

Des élèves, Ferlus et le maître et l'idole,
Au jeune homme confus adresse la parole :
« Vous avez mérité ce prix si glorieux ;
Il est, vous le savez, le plus cher à mes yeux.
Jouissez d'un bonheur que le public contemple :
Des élèves ici soyez toujours l'exemple.
Vos parents sont tombés sous le fer assassin ;
Un père ne peut plus vous presser sur son sein :
Vous avez tout perdu !... La fortune ennemie
Vous prive de vos biens et de votre patrie.
Du destin près de moi défiez le courroux ;
Votre père n'est plus... je le serai pour vous,

Pour tout Américain qu'un même sort accable :
En vous abandonnant je me croirais coupable.
De cet engagement gardez le souvenir ;
Je veillerai sur vous et sur votre avenir.

Ces sentiments d'un cœur généreux et sensible
Excitent dans la salle un transport indicible :
Au milieu des bravos, de mille cris confus,
On entend retentir ces mots : Vive Ferlus !

Tandis que s'écoulait cette heureuse journée,
Par des danses, des chants dignement couronnée,
Un adieu fraternel des vaincus, des vainqueurs,
Au moment du départ réunissait les cœurs.

Moi, qui veux qu'en vacance un parent me conduise,
A la hâte je fais ma modeste valise :
A ce travail si doux, chaque élève excité,
Comme moi craint de perdre un jour de liberté.
Mais, que vois-je !... Cicou me lance un regard louche !
Vil fouetteur, je me ris de ta mine farouche...
Je suis pressé, je pars le cœur libre et content ;
Mes chers amis, adieu, la voiture m'attend.

COUPLETS

Par NOUGUIER père.

AIR du Maçon (les amis sont toujours là.)

Encore un beau jour, camarades,
Et dans cet heureux mois de mai,
Où, nous versant force rasades,
Un souvenir est raffumé ;
Ce doux souvenir du jeune âge
Fut comme un printemps sans nuage
Où notre ardeur se signala :

Bon courage }
A l'ouvrage ! } bis.
Les amis sont toujours là. }

Le premier toast qui nous appelle,
Hommage de nos cœurs pieux,
Monte vers la voûte éternelle
Pour nos maîtres qui sont aux cieux.
Vertus, sciences, beau langage,
Ah ! ce fut un noble héritage
Dont leur sagesse nous combla :
 Bon courage
 A l'ouvrage !
Leur mémoire est toujours là.

—

Chacun de nous, dans la carrière,
En suivant des chemins divers,
Sorèze, a porté ta bannière
Sur tous les points de l'univers,
Et lorsque, assailli par l'orage,
Plus d'un de nous a fait naufrage,
Un mot du moins le consola :
 Bon courage
 A l'ouvrage !
Car Sorèze est toujours là.

—

Fraternité ! toi, vierge sainte
Au front pur, de fleurs couronnée,
Du moins, dans cette heureuse enceinte,
Ton culte n'est pas profané.
C'est surtout aux jours de tapage
Qu'il faut se serrer davantage,
Dire à la haine : « Haute-là ! »
 Bon courage
 A l'ouvrage !
Nos frères sont toujours là !

BANQUETS SORÉZIENS DE LA GIRONDE.

23 MAI ET 27 JUIN.

23 mai.

Présidence de DARNIS.

Le zèle du Comité Sorézien de la Gironde ne se ralentit pas. Deux banquets ont eu lieu, cette année, à Bordeaux, l'un le 23 mai, l'autre le 27 juin, dans le bel établissement des frères ARNAUD, à *Candéran*, qui sera désormais consacré aux réunions Soréziennes.

Si nous voulions reproduire tous les détails de ces deux fêtes, dont l'esprit de l'Ecole a fait les frais, nous dépasserions les bornes que nous impose l'intérêt bien entendu de la modeste caisse Sorézienne. Il lui faut beaucoup d'argent et peu de frais d'impression.

Nous nous bornerons donc à un aperçu des toasts portés par nos camarades.

Le 23 mai, GRIMAILH a commencé par proposer de boire à la santé du président du Comité de la Gironde, qu'il a remercié, au nom de tous les convives, pour le zèle à l'aide duquel il a réussi à constituer l'Association Sorézienne à Bordeaux.

DARNIS a répondu en rappelant le concours empressé qu'il a trouvé auprès des membres du Comité, et notamment de CHAMBRELENT 2, qu'une indisposition subite avait empêché de se rendre au banquet; puis, il a porté un toast aux camarades absents. En développant ce toast, il s'est exprimé ainsi :

« Cette absence ne doit pas s'expliquer par l'oubli des traditions Soréziennes. Elles ont de trop profondes racines dans le cœur des anciens élèves de notre Ecole, pour ne pas avoir résisté aux épreuves du temps, aux variations de la fortune, à tous les accidents de la vie. Que si, par impossible, vous rencontriez dans le monde un Sorézien qui reniait notre famille,

» plaignez-le, et, pour le guérir de son apostasie, entraînez-le
» une seule fois au sein de nos réunions. Je garantis qu'il ne ré-
» sistera pas à l'épreuve de nos sentiments fraternels.

» A mon avis, l'indifférence apparente de nos camarades ces-
» sera le jour où le véritable caractère de notre association sera
» connu.

» A une époque où la politique préoccupe tous les esprits, il
» semble qu'une réunion d'hommes de tout âge et de condi-
» tions diverses ne puisse avoir lieu, sans qu'à l'instant même
» la discussion politique ne s'y introduise, malgré les sages
» prescriptions du programme. C'est là l'erreur, bien excusable
» sans doute, dans laquelle persistent la plupart des anciens
» élèves qui habitent la Gironde et les départements voisins.
» L'idée d'un banquet les effraie; ils craignent de rencontrer
» des hommes de parti là où il n'y a en réalité que des *collets*
» *jaunes*, des *collets bleus* et des *collets rouges*. Ils ne savent
» pas que la bannière Sorézienne ne se déploie que pour abriter
» la bienfaisance et pour entretenir le feu sacré de la fraternité
» Sorézienne.

» Détrompons-les, messieurs, par tous les moyens possibles;
» en leur racontant surtout les détails attachants de notre fête
» d'aujourd'hui. Prenons tous l'engagement de nous livrer acti-
» vement à la propagande qui doit grossir nos rangs, et quand
» nos camarades auront consenti à rompre avec nous le pain de
» Sorèze, ils regretteront de n'avoir pas eu leur part des joies
» de nos premiers banquets. »

Louis CHASTANT a bu au Souvenir de la famille FERLUS.

ARMAN a pris la parole pour saluer la bien-venue de M. de FROIDEFOND, ancien professeur d'équitation, qui avait été invité à ce banquet avec ses élèves, et qui a remercié en excellents termes. Le champagne a rempli tous les verres, lorsque le chevalier de Froidefond a rappelé la semaine des exercices et les brillants tournois de ses jeunes écuyers.

Après le café, plusieurs questions relatives à l'Association ont été discutées, et, sur la proposition du président, on s'est ajourné au 27 juin.

27 juin.

Encore des absents au 27 juin ; mais aussi nous avons eu de nouvelles recrues , et l'avenir nous promet de magnifiques réunions.

Signalons notre camarade **CAMBON**, qui est venu de Blaye à Bordeaux pour avoir le plaisir de serrer la main à de vieux camarades ; les frères **LACOSTE**, qu'un deuil récent avait tenus forcément éloignés de nous, et qui nous sont revenus avec leur esprit Sorézien et leur incomparable vin du *Grand-Puits* ; **ARMAND DUCOS**, général **FAVEREAU**, et *tutti quanti*, Soréziens de bonne souche , qui nous sont acquis pour toujours.

Pourquoi fallait-il qu'un souvenir de deuil vint se mêler à notre fête ? Les paroles que **DARNIS** a prononcées à ce sujet ont été écoutées dans le plus profond recueillement ; il a dit :

« Vous me permettrez, mes chers camarades, de vous détourner un instant de vos joyeux entretiens pour vous parler d'un camarade que nous ne reverrons plus. Je ne puis oublier qu'à ce coin de table il y a une place vide qui était occupée naguère par Louis Chastant. Il semble qu'en assistant à notre dernier banquet, en proposant de boire au souvenir de la famille **FERLUS**, **LOUIS CHASTANT** ait voulu nous faire ses adieux et se préparer à prendre place au sein de la phalange Sorézienne qui entoure les illustres fondateurs de notre école et ses immortels professeurs. Donnons un souvenir à cet enfant de Sorèze, à ce frère que notre famille a accompagné à sa dernière demeure, et, en buvant à sa mémoire , buvons aussi à la mémoire de tous les Soréziens qui nous attendent là-haut. »

GRIMAILH a porté un toast aux anciens professeurs ;

BELLEGARDE, à tous les anciens serviteurs ;

LACOSTE 2, au général **FAVEREAU** !

Le général a relevé ce toast et proposé à son tour de boire à la santé de tous les camarades réunis ; puis, rappelant ses souvenirs de collège, il a chanté avec une verve charmante une chanson composée par **LESPIAUT**, élève de son époque. Nous en donnons le texte plus loin, ainsi que le tableau des convives qui ont assisté aux deux banquets, et des cotisations. Enfin , pour ter-

miner, DARNIS a porté un toast à ARMAND Ducos et à son fils THÉODORE, président du Comité central de Paris.

ARMAND Ducos, répondant au vœu formulé par DARNIS, et vivement applaudi, de se retrouver au milieu de nous pendant de nombreuses années, a dit : *J'aimerais mieux retourner au collège.* Ce mot a fait fortune, et on s'est séparé gaiement, mais à regret, en se disant : Au revoir !

LE VERRE,

CHANSON

Par LESPIAUT (de Nérac),

Composée à Sorèze en 1801, et chantée par le général FAVEREAU,
au banquet Sorézien de Bordeaux, le 27 juin 1850 (1).

Mes chers amis, tout en buvant,
Un instant prêtez-moi l'oreille ;
Je chante un objet ravissant,
Chéri des amants de la treille ;
Il est frèle, mais ses faveurs
Ont un éclat que rien n'altère :
Vous comprenez, amis buveurs,
Que je chante le verre.

Alexandre, arrêtant ses yeux
Sur le fier cynique d'Athène,

(1) Nous insérons cette chanson, sans que cette exception, que nous ne refuserons pas une première fois à nos bons camarades de Bordeaux, tire à conséquence et établisse un précédent; car nous rappelons le Réglement, strictement observé à Paris, et qui n'admet l'impression d'aucune pièce qui n'a pas été composée spécialement pour le banquet.

Dit : Je ne sais lequel vaut mieux
D'être Alexandre ou Diogène.
Le trait de ce roi paraît beau ,
Mais voici le fin de l'affaire :
Du sage il lorgnait le tonneau
Et convoitait son verre.

Voyez ces ennemis jurés,
L'orgueil est peint sur leur visage ;
De sang l'un et l'autre altérés,
Ils brûlent d'assouvir leur rage ;
Qu'un ami leur verse un flacon
D'un vin de Grave ou de Tonnerre ,
Ils s'embrassent : haine, soupçon ,
Tout reste au fond du verre.

C'est , dit-on , dans le fond d'un puits
Que la Vérité se retire ;
Nos poètes, dans leurs écrits,
Ont eu grand tort de le redire ;
Soyez certains, mes chers amis,
Que cette déité sévère,
En province comme à Paris,
N'est plus qu'au fond du verre.

Liste des convives des deux Banquets de Bordeaux.

BANQUET DU 23 MAI.

NOMS.	PROFESSION.	Entrée.	Sortie.	COTISATION.
Suriray-de-la-Rue, Laval (Honore), Constantin 2, Raba (Elysée), Chastant (Lewis), Grimailh 4, Fourgassé 4, Janesse 2,	directeur des pyroscaphes de la Garonne. négociant. ancien courtier. propriétaire. de Philadelphie. propriétaire. négociant. négociant. notaire.	1795 1797 1798 1798 1804 1810 1816 1822	1800 1805 1803 1803 1887 1816 1822 1827	— 20 5 5 30 (1849-50) 5 10 10
Labadie de Lalande, Arman, Rancoulet, Eyrem 4, Corbière 2, De Bellegarde, Balsalle, Darnis, Gayrel 4, Froidesfond (le chevalier de),	constructeur de navires. négociant. propriétaire. lieutenant de louveterie à Castres. ingénieur des ponts et chaussées. sous-inspecteur des douanes à Libourne. avocat général. avoué. ancien professeur d'équitation, invité. — A voulu verser à la caisse	1822 1823 1824 1824 1825 1825 1827 1832	1828 1829 1829 1829 1829 1829 1837 40	10 10 10 10 10 10 10 10

BANQUET DU 27 JUIN.

Ducos (Armand), Favereau, Brisson, Gambon, Saint-Raymond, Pouget, Lacoste 4, Lacoste 2, Darnis, Delcher, 40	conseiller de préfecture. général. négociant. receveur par dieu à Blaye. vérificateur des douanes. docteur médecin, à l'École. propriétaire. négociant. avocat général. pharmacien chimiste à Castillon.	1798 1796 1797 1813 1819 1822 1825 1825 1827 1827	1798 1803 1803 1817 1822 1827 1831 1834 1830 1832	5 10 5 8 10 10 10 40 40 40
---	---	--	--	---

N'ont pu assister aux banquets et ont envoyé leur cotisation les anciens élèves dont les noms suivent : — Au banquet du 23 mai, Balmaseda, 40 fr.; Borderie père, de Sainte-Foy, 40 fr.; Briançon père et fils, 20 fr.; Cadilhon, 20 fr.; Chambrelent 4, de la Martinique, 40 fr.; Chambrelent 2, secrétaire du Comité, 40 fr.; Debrettes, pour 1849, 40 fr.; Docteur, pour 1849, 40 fr.; Ducasse, 40 fr.; Garraud, 40 fr.; Lisiferme père et fils, 20 fr.; Pouget, 40 fr.; Robert, 40 fr.
Au banquet du 27 juin, Cluchet, 40 fr.; Despaux, 40 fr.; Garraud, 40 fr.; Roche, négociant, 5 fr.

Réglement de l'Association Sorézienne.

L'objet de l'Association Sorézienne est notamment :

De former un point de ralliement pour tous les anciens élèves de l'école de Sorèze ;

De raviver de plus en plus les souvenirs d'enfance restés dans leur cœur, les sentiments de fraternité entre eux, et de reconnaissance envers les anciens directeurs et professeurs dont la mémoire leur est chère ;

D'administrer une caisse de subvention constituée au moyen d'une cotisation de 5 fr. au moins.

La politique est et restera étrangère à l'Association.

Le Comité se réunit une fois par mois, le dernier vendredi.

Il rend son compte annuel en assemblée générale des Soréziens présents à Paris, dans la soirée du lundi qui suit le banquet de chaque année, fixé au second jeudi de mai. Le Comité s'occupe de l'organisation de ce banquet.

Le Comité est renouvelé tous les ans, lors de l'assemblée générale. Les membres sortants peuvent être réélus.

Il est autorisé, en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou de plusieurs de ses membres, à se compléter, s'il le juge convenable, par un nombre égal d'adjonctions.

Réglement du banquet Sorézien.

Aucun toast ne sera porté sans avoir été communiqué, avant le dîner, par écrit et avec ses développements, au président du banquet.

Il en sera de même pour la lecture de toutes pièces de vers ou chansons.

Les discours écrits sont prohibés.

Le compte-rendu sommaire des opérations du Comité sera lu entre le premier et le second service.

Chacun, en arrivant, devra se présenter aux secrétaires pour leur donner ses nom, prénom habituel, lieu d'origine, dates d'entrée à Sorèze et de sortie, profession et demeure ; — si l'on

a été plusieurs du même nom et à la même époque à Sorèze, on indiquera son numéro.

Ceux pour lesquels cette formalité aura déjà été remplie devront en vérifier l'exactitude et rectifier ce qui sera susceptible de rectification.

On se placera à table à peu près par rang d'ancienneté, les anciens partant de la gauche du président.

Le président sera placé au milieu de la table, et le vice-président en face.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL SORÉZIEN.

Président.

TH. DUCOS, représentant du Peuple.

Vice-présidents.

PAGÈS ainé, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

DUPRAT, chef de bureau à la Préfecture de police.

GUIBERT 1, examinateur de la Marine nationale.

Membres.

ALBY (Ernest), homme de lettres.

ARAGO (Etienne), id.

ARNOUX, id.

BARBE (Auguste), de Castres, négociant.

BASTIAT, représentant du Peuple.

BERNADAC, propriétaire.

BONNET, de Marseille, propriétaire.

CANET, représentant du Peuple.

CARBONNEAU, représentant du Peuple.

CASSANAC (Eugène), professeur de mathématiques.

CHANET, médecin.

COMEAU 1, médecin.

DAGUILHON, représentant du Peuple.

DARBLADE-SÉAILLES, propriétaire.

DAREXY 2, homme de lettres.

DÉRAMOND, médecin.

DESMAREST, avoué à la cour d'appel.

DETOURS, représentant du Peuple.

DOMENGET, avocat, docteur en droit,

FABRE, de Toulouse, propriétaire.
FABRÈGE 1, négociant.
GARONNE DE LAVOISSIER, homme de lettres.
JAURÈS-GOT, négociant.
JAUZION, ingénieur civil.
JOUY, représentant du Peuple.
LAVERGNE, représentant du Peuple.
LAURENS-RABIER, avoué.
MARBOT (général).
NAYRAL 2, négociant.
NOUGUIER père, avocat.
NOUGUIER (Henri), avocat au conseil d'État et à la cour de Cassation.
NOUGUIER (Charles), avocat général à la cour de Cassation.
PASTURIN (Elie), avocat.
PAULINIER, propriétaire.
PELLIER, propriétaire.
REIG, négociant.
ROMEY (Charles), homme de lettres.
ROY (Louis), ancien négociant.
SACALEY, premier attaché au cabinet du Président de la République.
SAINT-CYR DE BARRAU, propriétaire.
SEMEZIES, avocat.

Membres du Bureau.

TH. DUCOS, président.
PAGÈS ainé, DUPRAT et GUIBERT, vice-présidents.
NOUGUIER (Henri), PASTURIN (Elie), DOMENGET et F. LACROIX, secrétaires,
PAULINIER, trésorier.

LISTE
DES SOUSCRIPTEURS ET DES SOUSCRIPTIONS

En 1849 et 1850 (1).

PARIS. — 1849.		ANNÉE 1850.	
		PARIS.	
Bernadac (complém.).	10	Arago (Etienne).....	10
Champion.....	10	Arietta.....	10
Marbot (général)....	10	D'Arnaud.....	10
Louis Roy.....	10	De Barrau.....	10
Départemens		Barrault (Emile).....	10
ET ÉTRANGER.		Baude.....	10
		Benzman.....	10
		Bonnet.....	10
DORDOGNE.		Canet.....	10
Bergerac.		Carboneau.....	10
Berbesson.....	10	Cassanac 2	5
		Cassicourt.....	10
HÉRAULT.		Caussade.....	10
Montpellier.		Chanel.....	10
Barescut.....	10	Coq.....	10
		De Cuers.....	5
NIÈVRE.		Daguithon.....	10
Chinon.		Deramond 2	10
Boisboissel	10	Ducos (Th.).....	10
		Ducos de la Hitte....	10
PYRÉNÉES (HAUTES).		Duprat.....	10
Lourdes.		Fabre, 5	10
Dauzat d'Embarrère..	20	Fabrège, 1 (Louis)...	10
		Guibert, 1	10
TARN-ET-GARONNE.		Jaurès-Got	10
Montauban.		Jauzion, 1	10
Delmas.....	10	Jouy.....	10
		Jullien.....	10
VAUCLUSE.		Lacroix (Fr).....	10
Avignon.		Larreguy.....	10
De Speyr.....	10	Laurens-Rabier.....	10
		Lavergne..	10
		Leygue.	10
		Marbot (général)	10
		Mas.....	10
		Mousnier.....	10
		Nayral, 2.....	10
		Nouguier père.....	10
		Nouguier, 1 (Henri)...	10
		Nouguier, 2 (Charles.)	10
		Nouguier, 3 (Louis)...	10
		Pages 1	10
		Pasturin, 1	10
		Paulinier, 3	10
		Pellier	10
		Piffard	10
		Sacaley	10
		Saint-Martin	10
		Saint-Raymond	10
		Semezies	5
		Sieurac (Ch.).....	10
		Vidal	10
		Vignal	10
		CORMEILLE-EN-PARISIS.	
		Cazalis 3 (Adolphe)...	
		AUDE.	
		Narbonne.	
		Seguy	
		BOUCHES-DU-RHÔNE.	
		Martigues.	
		Dégut	
		DORDOGNE.	
		Bergerac.	
		Brianson père et fils..	
		Garraud	

(1) En janvier prochain nous complèterons le tableau des souscripteurs et des souscriptions de la présente année. Nous engageons ceux de nos camarades de Paris ou de province qui n'ont pas encore versé leur cotisation, de nous l'adresser au plus tôt, s'ils veulent prendre place dans cette liste supplémentaire.

Si nous avons commis quelque erreur ou omission dans le tableau qui va suivre, qu'on veuille bien l'excuser et nous la faire connaître; nous nous empresserons de la réparer.

FINISTÈRE.		Lacoste, 1.	10	LOIRET.
Quimper.		Lacoste, 2.	10	Orléans.
Leguay 4.....	5	Laval (Honore)....	5	Baron (H.)..... 10
—		Lisleferme père et fils.	20	—
GARD.		Pouget.	20	LOT-ET-GARONNE.
Anduze.		Raba (Elysée). Pour 1849 et 1850.....	30	Ste-Colombe.
Soulier.....	10	Rancoulet.	10	Bonhomme (Jules). : 10
—		Robert.	10	Nérac.
GARONNE (HAUTE).		Roche.	5	Casaubon.
Toulouse.		Saint-Raymond.	10	40
Combes (Hipp.).	10	Suriray de la Rue....	20	Héral, 2.
—		—		40
Castanet.		Blaye.		PAS-DE-CALAIS.
Roques.	10	Cambon.	8	Hesdin.
GERS.		—		Nouguier, 4 (Jules)... 10
Mielan.		Castillon.		—
Forgues.	20	Delcher.	10	PUY-DE-DOME.
—		—		Clermont-Ferrand.
GIRODDE.		Libourne.		Lataulade.
Bordeaux.		Batsalle.	10	40
Armand.	10	Sainte Foy.		Magner.
Balmaseda.	10	Borderie père.	10	5
De Bellegarde.	10	—		—
Brisson.	5	HÉRAULT.		PYRÉNÉES (HAUTES).
Cadilhon.	20	Montpellier.		Lourdes.
Cayrel, 1.	10	Aragon.	10	Dauzat d'Embarrère.. 20
Chambrelen, 1 et 2. .	20	Calmettes.	10	—
Cluchet.	10	Fabrège, 2 (Fr.)....	10	—
Constantin.	5	Glaize (Ferd.).	10	—
Darnis.	10	Grawitz 1	10	SONNE.
Debrettes (pour 1849). .	10	—		Doullens.
Despaux.	10	Cette.		Barbès (Armand) ... 10
Docteur (pour 1849). .	10	Cazalis (W.).	10	—
Ducasse.	10	Courtois.	10	TARN.
A. Ducos.	5	Saint-Georges.		Albi.
Eyrem 1.	10	Valescure père et fils.	20	Villeneuve.
Favereau (général)...	10	—		40
Fourgassié, 1.	10	Cournoutteral.		Cassanac 1.....
De Froidefond (chev.). .	10	Valesque.	10	5
Grimailh, 1.	10	—		—
Janesse 2.	10	—		Castres.
Labadie de Lalande. .	20	—		Corbière 2..... 40
		—		—
		BUÉNOS-AYRES.		—
		Nouguier (Paul).	10	—
		—		—
		PHILADELPHIE.		—
		Chaslang (Lewis).	10	—





卷之三

ЭТЮДЫ № 2

БИБЛІОТЕКА ІМЕНІ ВАСИЛІЯ СІЧУНСЬКОГО

0484-0654

五

CHUNG CHIANG YEH

Scamandras

卷之三十一

2000-2001-2002-2003-2004-2005

2009-2010 学年第二学期期中考试卷

1976-1977 Session No. 1969-A, 1976-1977 Session No. 1974-A

... que le tout fut déclaré à la Cour de cassation le 20 juillet 1892.

1995-05-15 10:00:00, PRESSINGER A

Digitized by srujanika@gmail.com

longer, says Mr. Leslie Giese, director of accessible arts

THEORY OF SENSATION (1918) 201

10. The following table shows the number of hours worked by each employee in a company.

15. *Urtica dioica* L. (Urticaceae) - Common Nettle

EN VENTE

HISTOIRE
L'ÉCOLE DE SORÈZE
DE

L'ÉCOLE DE SORÈZE

1750—1840

ANARCHASIS COMBES.
PAR

ANARCHASIS COMBES.

1 volume in-8°.

A Paris, chez M. Henri Nougrier, avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, rue de l'Université, 40 ;
On souscrit :

A Bordeaux, chez M. Léo Guercy, négociant,

A Paris, chez M. Henri Nougrier, avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, rue de l'Université, 40 ;

A Bordeaux, chez M. Léo Guercy, négociant ;

A Montpellier, chez M. Ribes, professeur à la Faculté de médecine ;

A Marseille, chez M. Lagrange, avocat ;

A Nantes, chez M. Autrusseau, négociant ;

A Toulouse, chez M. Isidore Glaize, directeur des Messageries du Midi, et chez M. JOUGLA, libraire-éditeur ;

A Castres (Tarn), chez l'auteur.